

COHABITATION LEGALE

- ❖ Afin de prendre connaissance des documents à produire dans le cadre d'une déclaration de cohabitation légale vous pouvez envoyer un mail à ecbs@ganshoren.brussels ou prendre un rendez-vous via www.irisbox.be
- ❖ La redevance relative à une déclaration de cohabitation légale est de 40,00€
- ❖ ATTENTION ! les 2 déclarants doivent être domiciliés à la même adresse !